



**Bureau communautaire
Mardi 06 septembre 2022**

DECISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 11

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8

Présents : Claude REVEL, Francis BARDEAU, Olivier BERNARDI, Bernard COSTE, Olivier BRUN, Myriam GAIRAUD, Gérald VALENTINI, Isabelle SILHOL

Absents : Marie PASSIEUX, Claude VALERO, Joseph RODRIGUEZ

Rapporteur : M. Claude REVEL

GEMAPI – Demande de subventions : conception d'un ensemble d'outils de communication et de sensibilisation 2022-2023

Il est rappelé que par délibération en date du 29 septembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé une délégation de pouvoir au bureau communautaire de la Communauté de communes du Clermontais pour prendre toute décision concernant la sollicitation auprès de toute personne morale de droit public ou privé de subventions ou de participations financière pour des opérations en rapport avec les compétences exercées par l'intercommunalité.

La compétence GEMAPI représente un enjeu majeur pour les territoires et des attentes à la fois règlementaires et locales considérables. Cette compétence circonscrite à l'intérêt général est amenée à être mise en œuvre en parallèle à l'intervention des propriétaires riverains des cours d'eau qui restent les premiers responsables de l'entretien des cours d'eau.

Ainsi, déployer un plan de communication et de sensibilisation apparaît comme un enjeu stratégique pour parvenir à une intervention efficace, performante et durable, d'une part du fait de la nécessité de communiquer sur une compétence nouvelle et complexe, d'autre part du fait de celle de sensibiliser tous les publics et particulièrement les propriétaires riverains.

Face à ce constat, un volet communication-sensibilisation à part entière a été intégré dans la stratégie d'intervention GEMAPI 2021-2030 de la Communauté de communes du Clermontais.

1. Présentation du projet

Dans un premier temps, une opération de conception d'un ensemble d'outils est prévue au titre de l'année 2022. Cette opération répond aux attentes réglementaires du Schéma Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) (disposition 3-03 et OF-1) et est inscrite au contrat de rivière 2022-2024. Elle est cohérente avec la stratégie de communication de l'EPTB Fleuve Hérault. Elle sera poursuivie par une seconde opération d'animation et de communication utilisant ces outils.

Cette opération doit permettre de répondre aux objectifs suivants :

- Informer et sensibiliser sur les enjeux liés à la GEMAPI,
- Agir contre les idées reçues liées à la gestion des rivières,
- Assurer une culture commune auprès des élus et plus largement des usagers,
- Développer la démocratie participative, notamment sur les projets de restauration et de renaturation.

Les outils de communication, de sensibilisation et de concertation proposés sont présentés en annexe. L'ensemble sera identifiable via une charte graphique commune.

Le démarrage de l'opération est envisagé dès le mois d'octobre 2022 pour une durée prévisionnelle de 14 mois.

2. Gouvernance proposée

Cette opération est portée en mode projet : le référent politique est le Vice-Président délégué à l'eau et la GEMAPI et le référent technique est la Cheffe de projet GEMAPI. Un groupe de travail interne est constitué des services suivants :

- o Communication,
- o Culture et Patrimoine,
- o Eventuels prestataires mandatés.

Par ailleurs, un comité de relecture est proposé pour apporter une validation sur le contenu technique des outils conçus. Il est constitué de :

- La Communauté de communes du Clermontais,
- Agence de l'Eau Rhône Méditerranéen Corse,
- EPTB Fleuve Hérault.

3. Plan de financement et demande de subvention envisagée

Le coût prévisionnel de cette opération est évalué à 45 080 €. Le plan de financement est détaillé en distinguant la récupération ou non du FCTVA des dépenses, de la façon suivante :

Financeurs	Participation en %		Participation en €
AGENCE DE L'EAU Rhône Méditerranée Corse (RMC)	70%	Base TTC : 14 880€	10 416.00€
		Base HT : 30 200€	21 140.00€
AUTOFINANCEMENT	30%		13 524.00€
TOTAL	100%	45 080€	45 080.00€

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- **ADOpte** le plan de financement ci-dessus estimé à 45 080 €,
- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour un montant de Vingt-neuf mille sept cent cinquante euros (31 556.00€),
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire,
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées en Conseil communautaire.

Fait à CLERMONT L'HERAULT,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Le 06/09/2022

Claude REVEL.

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois, adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20220909-2022-51B-AU
Date de télétransmission : 09/09/2022
Date de réception préfecture : 09/09/2022